

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2006/006380**
n°de gestion : **1992B00983**
n°SIREN : **384 420 493 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 22/03/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

FIDAUDIT FRANCE société anonyme

42 avenue Chanoine Cartellier Zac Les Basses Barolles 69230 Saint Genis Laval -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Modification de la forme juridique ou du statut particulier.

CABINET RENÉ GAMET

EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

11, RUE DES FINCELLES - B.P. 193
70200 LURE
Téléphone 03 84 30 00 83
Télécopie 03 84 62 80 22
E-mail : cabinet.gamet@wanadoo.fr

4, RUE DENFERT-ROCHEREAU
90000 BELFORT
Téléphone 03 84 28 87 85
Télécopie 03 84 21 80 30

SA FIDAUDIT
ZAC Les Basses Barolles
42 Avenue Chanoine Cartellier
69230 SAINT GENIS LAVAL

RAPPORT SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME FIDAUDIT EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE



CABINET RENÉ GAMET

EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

11, RUE DES FINCELLES - B.P. 193
70200 LURE
Téléphone 03 84 30 00 83
Télécopie 03 84 62 80 22
E-mail : cabinet.gamet@wanadoo.fr

4, RUE DENFERT-ROCHEREAU
90000 BELFORT
Téléphone 03 84 28 87 85
Télécopie 03 84 21 80 30

SA FIDAUDIT
ZAC Les Basses Barolles
42 Avenue Chanoine Cartellier
69230 SAINT GENIS LAVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION **DE LA SOCIETE ANONYME FIDAUDIT EN SOCIETE** **PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société FIDAUDIT et en application des dispositions de l'article L. 225-244 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Lure, le 1^{er} mars 2006

René GAMET
Commissaire aux comptes

